Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260527-DVPVC2026_395-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « No Money Kids »

La Ville de Redon représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

La Ville de Redon programme le spectacle « No Money Kids » le samedi 6 février 2027 ;
Considérant la proposition de VELVET COLISEUM, représentée par Monsieur Samuel VINCENT en qualité de Président, pour la cession du droit d'exploitation de ce spectacle,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la proposition de VELVET COLISEUM, représentée par Monsieur Samuel VINCENT, pour la cession du droit d'exploitation du spectacle « No Money Kids » le samedi 6 février 2027 dont le montant est fixé à 3165 euros TTC ;

ARTICLE 2 : d'approuver et signer le contrat de cession avec ce producteur, tel qu'annexé à la présente décision ;

ARTICLE 3 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 4 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

A Redon, le 27 mai 2026

Le Maire
Pascal DUCHÊNE